

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 1^{er} juin 2018, sous la présidence de François DUNAND, Maire.

Etaient présents : MM. GROS Claudine, MOIRON Emmanuelle, SAUTEL Sybille, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BAL Jacques, EVTOUCHENKO Michel, LABROSSE Gilles, VERTHIER Matthieu.

ABSENTS excusés : MM. LYONNET Caroline, DUCHOSAL Jean-Luc, PERRIOLLAT Jérôme.

ABSENT : MM. DURAND Olivier.

Le compte-rendu de la réunion du 04 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention travaux route de la Planche :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des conclusions du rapport du service départemental du RTM (Restauration des Terrains en Montagne), concernant le glissement du talus de la route suite au débordement d'un ruisseau au hameau de « La Planche ». Afin de garantir la sécurité publique, il convient de prévoir des travaux de soutènement du talus et de remise en état de la route.

Le Conseil Municipal approuve le devis estimatif des travaux qui s'élèvent à 33.300 € HT et sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels. Un relevé topographique et une étude géotechnique seront nécessaires pour déterminer la nature de l'ouvrage de soutènement. Une demande de devis sera faite dans ce sens.

Travaux supplémentaires rénovation appartement :

Mr le Maire informe que des travaux de modification du branchement électrique des appartements de l'ancienne Cure seraient nécessaires avec déplacement des compteurs à l'extérieur du bâtiment. Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

Réfection aire de jeux de l'école :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un nouveau devis pour la pose d'un revêtement de sol amortissant sur l'aire de jeux de l'école. Compte-tenu du coût élevé des travaux, il est décidé de reprendre contact avec la première société qui avait établi une proposition moins-disante.

Décision modificative du budget : écritures reprise ancien tractopelle :

Mr le Maire indique qu'il conviendrait de voter les crédits supplémentaires non prévus au budget, suite à l'achat du nouveau tractopelle et à la reprise de l'ancien matériel. L'opération se traduit par une recette et une dépense supplémentaires de 3600 € en section d'investissement.

Mise en place du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) :

Mr le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD), qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés et qui rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données pour les communes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à désigner ce délégué qui sera vraisemblablement mutualisé à l'échelle de la CCVA afin d'optimiser les coûts.

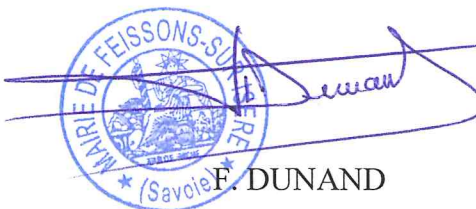
Attribution subvention association Histoire Patrimoine et Tradition :

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 400 € en faveur de l'Association « Histoire, Patrimoine et Tradition » de Feissons/Isère, afin de l'aider à financer l'édition d'un livre intitulé « Les Poilus » à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918.

Le Conseil Municipal :

- est informé que la commune est intervenue auprès de la société d'assurance propriétaire de l'ex- maison « Bourgeau » située au n° 65 route du Croitet, pour faire entretenir les abords de la propriété laissés en état d'abandon, ce qui engendre une gêne pour le voisinage.
- autorise le lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'isolation de la salle des fêtes.
- est informé d'un rendez-vous avec l'inspecteur de l'éducation nationale mardi 05 juin prochain au sujet des effectifs de l'école à la prochaine rentrée.
- débat sur les points positifs et négatifs d'une création de commune nouvelle avec La Léchère et Bonneval Tarentaise ; une réunion publique d'information aura lieu à la salle des fêtes le 22 juin prochain afin de présenter la démarche à la population.
- suite à la réception d'un devis pour la vérification des bornes incendie du village, des renseignements seront pris pour savoir à qui incombe cette opération.
- prend connaissance d'une lettre de remerciements de l'association ADMR Aigueblanche-Moûtiers pour la subvention accordée par la commune.
- donne un accord de principe pour attribuer le logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne cure à une personne séparée avec 3 enfants, dont deux sont déjà scolarisés à l'école.
- prend acte que l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme est transférée à la DDT de Chambéry à compter du 04 juin 2018.

Le Maire,



F. DUNAND